

ZONAGE	PRESCRIPTIONS
ZONES URBAINES	
UA1 - Coeurs anciens	Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
UB2 - Zone urbaine en densification	Périmètre de contrainte défini au titre de l'article L153-16 du Code de l'urbanisme
Petit collectif possible	Espace de non-fonctionnement éologique repéré au titre de l'article L153-23 du Code de l'urbanisme
UB3 - Zone urbaine en densification horizontale	Péroue aiche repérée au titre de l'article L153-23 du Code de l'urbanisme
UC1 - Zone urbaine à évolution limitée	Zone humide repérée au titre de l'article L153-23 du Code de l'urbanisme
habitat individuel groupé possible	Espace paysager à protéger au titre de l'article L153-23 du Code de l'urbanisme
UC2 - Zone urbaine à évolution limitée à l'existant	Secteur concerné par un risque naturel d'inondations (se reporter au règlement écrit et aux annexes du PLU-I)
UH - Coeurs de hameaux	Les bords des espaces urbains, secteur inconstructible aux abords des RD802 et 86 au titre de l'article L153-16 du Code de l'urbanisme
UHP - Coeurs de hameaux patrimoniaux	
U - Zone urbaine à dominante d'activités artisanales et	
commerce	
UF - Zone urbaine à dominante d'activités publiques	
ZONES A URBANISER	
1AUA - Zone à urbaniser avec des destinations de UA	Bâtements repérés comme pouvant changer de destination
1AUB - Zone à urbaniser avec des destinations de UB	Zone commerciale à protéger au titre de l'article L153-16 du Code de l'urbanisme
ZONES AGRICOLES, NATURELLES ET FORÊSTIÈRES	
A - Zone agricole	Via Fluvia
AP - Secteur agricole payager	
N - Zone naturelle	
NI - Secteur naturel de parcs et jardins	

Zonage et autres prescriptions

Dossier d'approbation

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire en date du 10/04/2025
Le Président, Simon Plénet*

1:6 250



INTERSTICE
UNIVERSITY SCHOOL OF QUALITY ENVIRONMENTAL



Des orientations d'aménagement et de programmation thématiques "Incendie" et "Trame verte et bleue" couvrent l'ensemble du territoire. Il convient de se reporter aux pièces n°4.2 et 4.3 du PLUH.

Des communes sont concernées par des risques naturels ou technologiques. Il convient de se reporter au règlement écrit et aux annexes.

Numéro	Dénomination	Bénéficiaire
1	cheminement piéton	COMMUNE
2	Réalisation d'équipements (socio-éducatifs, sportifs) et parking	COMMUNE
3	Création d'une voirie entre la rue Mathieu Gay et la salle polyvalente	COMMUNE
4	Aménagement des espaces extérieurs de la salle polyvalente	COMMUNE
5	Extension du cimetière	COMMUNE

★ Patrimoine vernaculaire repéré au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Número	Élément du patrimoine vernaculaire	Commune
107	Belle demeure	SAINT-MARCEL
108	Pont de l'âne	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
109	Pont de Concise	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
110	Eglise	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
111	Ecole publique	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
112	Ecole privée	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
113	Chateau de Toutes Aures	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
114	Ancienne Gare	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Commune de
SAINT-MARCEL- LES-ANNONAY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

Zonage et autres prescriptions

Zoom au 1/2 500°

PLUiH
3-2
REGLEMENT
GRAPHIQUE

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du 16/04/2025
Le Président, Simon Plénet

1:2500

Algoe

ESPACES
MUTATIONS &
INTERSTICE

ANNONAY RHONE
AGGLO

ZONAGE

ZONES URBAINES

UA1 - Coeurs anciens

UB2 - Zone urbaine en densification

UB3 - Zone urbaine en densification horizontale

UC1 - Zone urbaine à évolution limitée

UC2 - Zone urbaine à évolution limitée à l'existant

UH - Coeurs de hameaux

UHP - Coeurs de hameaux patrimoniaux

UI - Zone urbaine à dominante d'activités artisanales et industrielles

UE - Zone urbaine à dominante d'équipements publics

ZONES A URBAINISER

1AUA - Zone à urbaniser avec les destinations de UA

1AUB - Zone à urbaniser avec les destinations de UB

ZONES AGRICOLES, NATURELLES ET FORESTIERES

A - Zone agricole

AP - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

NJ - Secteur naturel de parcs et jardins

PREScriptions

Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation

Périmètre de centralité défini au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme

Espace de bon fonctionnement écologique repéré au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

Pelouse sèche repérée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

Zone humide repérée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

Espace paysager à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

Secteur concerné par un risque naturel d'inondations (se reporter au règlement écrit et aux annexes du PLUiH)

En dehors des espaces urbanisés, secteur inconstructible aux abords des RD820 et 86 au titre de l'article L111-6 du Code de l'urbanisme

Linéaire commercial à protéger au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme

Via Fluvia

Bâtiments repérés comme pouvant changer de destination

Des orientations d'aménagement et de programmation thématiques "Incendie" et "Trame verte et bleue" couvrent l'ensemble du territoire. Il convient de se reporter aux pièces n°4.2 et 4.3 du PLUiH.

Des communes sont concernées par des risques naturels ou technologiques. Il convient de se reporter au règlement écrit et aux annexes.

Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme

N°	Dénomination	Bénéficiaire
1	cheminement piéton	COMMUNE
2	Réalisation d'équipements (socio-éducatifs, sportifs) et parking	COMMUNE
3	Création d'une voirie entre la rue Mathieu Gay et la salle polyvalente	COMMUNE
4	Aménagement des espaces extérieurs de la salle polyvalente	COMMUNE
5	Extension du cimetière	COMMUNE

Patrimoine vernaculaire repéré au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

N°	Élément de patrimoine vernaculaire	Commune
107	Belle demeure	SAINT-MARCEL
108	Pont de l'âne	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
110	Eglise	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
111	Ecole publique	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
112	Ecole privée	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
113	Château de Toutes Aures	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY
114	Ancienne Gare	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY